

Note à l'attention des candidats CAP Accompagnant éducatif petite enfance Session 2020

Cette note concerne les candidats suivants :

CANDIDAT RELEVANT D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT
CANDIDAT RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

CANDIDAT RELEVANT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS NON HABILITE (CFA)

CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (HORS GRETA)

CANDIDAT INDIVIDUEL

L'arrêté du 22 février 2017 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite Enfance.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet :

http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

1- L'INSCRIPTION :

1.1 - CANDIDATS RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET CANDIDATS INDIVIDUELS :

Pour les candidats résidant dans l'un des quatre départements de l'Académie d'Aix-Marseille (Alpes de Haute-Provence – Hautes-Alpes – Bouches-du-Rhône – Vaucluse), le registre des préinscriptions pour la session **2020** est ouvert **sur Internet** à l'adresse suivante : <http://www.ac-aix-marseille.fr/> - rubrique **examens et concours**.

Du 07 octobre au 15 novembre 2019

Les préinscriptions seront suivies d'une confirmation d'inscription. Cette **confirmation d'inscription** vous sera **envoyée par mail** ; dument vérifiée, datée, signée et accompagnée des pièces demandées, elle devra impérativement être **retournée au service des examens avant le 29 novembre 2019 par courrier au Rectorat – Place Lucien Paye – DIEC - Bureau 3.05 (CAP AEPE) - 13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1**. Les candidats qui ne retourneraient pas cette confirmation dans les délais seront définitivement écartés pour la session **2020**.

1.2 - CANDIDATS RELEVANT D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT OU D'UN CFA NON HABILITE

L'établissement d'accueil procède à l'inscription et adresse les confirmations dument vérifiées, datées, signées et accompagnées des pièces demandées au service des examens du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille.

2- LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Le référentiel du CAP AEPE précise **les lieux** de PFMP ou d'expériences professionnelles pour présenter les épreuves du CAP AEPE :

- Épreuve professionnelle EP1 - Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE¹ ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans ;
- Épreuve professionnelle EP2 - Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM² (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.

Les lieux de PFMP, supports des épreuves EP1 et EP2 doivent être différents.

Pour information, aucune PFMP ou expérience professionnelle n'est exigée pour présenter l'épreuve professionnelle EP3.

Selon la situation du candidat, les exigences de durée sont différentes.

¹ **La liste des EAJE** (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) est donnée par l'article R2324-17 du Code de la santé publique :

- 1° *Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;*
- 2° *Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;*
- 3° *Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;*
- 4° *Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "*

² ACM : accueil collectif de mineurs

Comment préparer son inscription ?

1°) En fonction de sa situation, le candidat repère l'annexe à compléter (cf. rubriques 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 ci-dessous).

2°) Le candidat retourne cette annexe dûment complétée et les pièces justificatives selon les modalités suivantes :

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle :

Le candidat envoie au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques) l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) accompagnée des pièces justificatives.

Les documents doivent être adressés avec accusé de réception pour le mercredi 29 avril 2020 (cachet de la poste faisant foi).

En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du **29 avril 2020**, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la fin avril 2019.

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Périodes de formation en milieu professionnel et/ou expérience professionnelle

Session 2020

Les lieux de PFMP, supports des épreuves EP1 et EP2, doivent être distincts.

Les périodes de formation peuvent être consécutives ou non.

Les PFMP et expériences professionnelles doivent être postérieures au 01 janvier 2017.

Les candidats ayant déjà présenté l'une des épreuves (EP1 ou EP2) doivent obligatoirement fournir les justificatifs correspondants.

Épreuves du CAP EAPE		EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : Exercer son activité en milieu collectif	TOTAL	Annexes
Lieux de PFMP et/ou d'expérience professionnelle	Statut	avec des enfants de moins de 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> ➤ en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants): ➤ et/ou chez un AMA (assistant maternel agréé) ➤ et/ou dans un SAD (organisme de services à la personne à domicile) 	avec des enfants de moins de 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> ➤ en école maternelle et/ou en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) ➤ et/ou en ACM (accueil collectifs de mineurs) 		
Candidats CNED réglementé et candidats de la formation continue hors Greta		Au moins 3 semaines de PFMP ou 96 h	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96 h	14 semaines dont 8 semaines dans l'un des deux secteurs	Annexe 1
Candidat sans expérience professionnelle		7 semaines de PFMP ou 224h	7 semaines de PFMP ou 224h		Annexe 1 bis
Candidat avec expérience professionnelle	AMA ou SAP	Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	14 semaines	Annexe 2
	EAJE	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384 h		12 semaines	Annexe 3
	École maternelle ou ACM (<6 ans)	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	14 semaines	Annexe 4
	Expérience dans les 2 secteurs	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384h	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384h	24 semaines	Annexe 5
Candidat de l'apprentissage (CFA non habilité au CCF) Candidat sous contrat de professionnalisation		Au moins 3 semaines de PFMP si le lieu de formation n'offre pas cette prestation	Au moins 3 semaines de PFMP si le lieu de formation n'offre pas cette prestation	Au moins 14 semaines	Annexe 6
Candidat dispensé d'EP1 (BEPA SAP, BEP ASSP, titre ADVF)		Dispense	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96 h	3 semaines	Annexe 7 Tableau 2
Candidat dispensé d'EP2 (CP JEPS Mention animateur d'activités et de vie quotidienne, BEP ASSP)		Au moins 3 semaines de PFMP ou 96 h	Dispense	3 semaines	Annexe 7 Tableau 1

1 semaine = 32h minimum

Pour l'expérience professionnelle, notion de temps plein / temps partiel: temps plein pendant 6 mois (au cours de l'année précédent l'examen) OU temps partiel pendant 1 an (au cours des 2 années précédent l'examen).

PFMP : périodes de formation en milieu professionnel

EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants

AMA : Assistant(e) maternel(e) agréé(e)

MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)

SAP : organisme de services à la personne agréé pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans

ACM : accueil collectifs de mineurs : centre ou colonie de vacances, centre de loisirs, centre aéré...

3- LE CALENDRIER DE DÉROULEMENT DE LA SESSION 2020

<p>Du 07 octobre au 15 novembre 2019</p>	<p>Les candidats individuels doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- prendre connaissance des notices et imprimer les documents nécessaires avant de débuter l'inscription 2- se préinscrire sur le site Internet de l'académie d'Aix-Marseille, rubrique examens et concours, inscription 3- éditer la confirmation d'inscription reçue par mail 4- l'adresser au rectorat, accompagnée des pièces justificatives <p><i><u>Il est fortement recommandé de conserver une copie des documents envoyés</u></i></p> <p><u>Nota Bene</u> : Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter <u>un projet d'accueil réel</u> pour <u>l'EP3</u> devront envoyer leur dossier pour le 29/04 au centre d'examen (lieu indiqué sur la convocation).</p>
<p>29 novembre 2019</p>	<p>Dernier délai pour retour de la confirmation d'inscription signée accompagnée des pièces justificatives.</p> <p><i><u>Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera annulée pour la session 2020</u></i></p>
<p>29 avril 2020</p>	<p>Dernier délai pour envoi de l'attestation d'expérience professionnelle (pour <u>tous les candidats</u>). Cette attestation doit être adressée au centre d'examen.</p> <p><i><u>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à passer les épreuves de l'examen.</u></i></p> <p><i><u>Les stages et expériences professionnelles devront être terminés avant cette date</u></i></p> <p><i><u>Il est indispensable de conserver une copie des documents envoyés</u></i></p>
<p>3 avril 2020</p>	<p>Commission de conformité des épreuves EP1 et EP2.</p> <p><i><u>En cas de dossier non conforme, les candidats en seront informés par un mail.</u></i></p>
<p>avril 2020</p>	<p>Les candidats doivent télécharger leur convocation sur le site du Rectorat – Examens et concours – Convocation.</p> <p><i><u>Penser à signaler les changements d'adresse mail ou d'adresse postale</u></i></p>
<p>Fin mai et courant juin 2020</p>	<p>Déroulement des épreuves générales et professionnelles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Les <u>2 fiches</u> à présenter pour <u>l'EP1</u> sont à apporter le jour de l'épreuve ; Vous devez télécharger les deux modèles de fiches figurant en annexe. 2- Les <u>2 dossiers d'histoire/géographie</u> sont à apporter le jour de l'épreuve
<p>Début juillet 2020</p>	<p>Publication des résultats</p>
<p>mi-juillet 2020</p>	<p>Envoi du relevé de notes au domicile du candidat</p> <p><i><u>Penser à signaler les changements d'adresse</u></i></p>
<p>mi-octobre 2020</p>	<p>Envoi du diplôme au domicile du candidat</p> <p><i><u>Penser à signaler les changements d'adresse</u></i></p>

4- L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

L'EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ».

Coefficient 7 (dont 1 pour la Prévention Santé Environnement)

EP1.A Accompagner le développement du jeune enfant – coef. 6.

Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP. L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 14 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.



Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle :

Le candidat envoie par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques), l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) accompagnée des pièces justificatives, pour **le mercredi 29 avril 2020**.

En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du 29 avril 2020, **le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré**.

Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la fin avril 2020.

Le jour de l'épreuve, le candidat présente **deux fiches en trois exemplaires (deux pour les jurys et un pour lui-même)**. Le nom, le prénom et le numéro du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. (voir trame pour les deux fiches en annexe (FICHE 1 et 2).

- Fiche 1 : réalisation d'un soin quotidien (1 seule page sans annexe)
 - Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (1 seule page sans annexe)
- Chaque fiche doit comporter le contexte d'intervention et la description des activités.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer la note zéro à cette épreuve.

EP1.B Prévention santé environnement

Épreuve écrite – Durée : 1h – Coef. 1

L'épreuve de PSE évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

Le sujet se compose de 2 parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4 :

- Première partie : elle permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse ;
- Deuxième partie : elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel et d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

L'ÉPREUVE EP2 « EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF ».

Épreuve écrite d'une durée d'1 h 30 - Coef. 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
 - Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
 - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle ;
- L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 14 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.



Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle :

Le candidat envoie par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques), l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) accompagnée des pièces justificatives, pour **le mercredi 29 avril 2020**.

En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du 29 avril 2020, **le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré**.

Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la fin avril 2020.

L'ÉPREUVE EP3 « EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL ».

Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4

Temps de préparation éventuel : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action ;
- Négocier le cadre de l'accueil ;
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- Élaborer des repas.

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les assistant(es) maternel(s) agréé(s) (AMA) et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.

L'AMA ou l'employé à domicile qui fait **ce choix au moment de l'inscription au diplôme**, dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum). Dans ce cas, le candidat n'a pas de temps de préparation d'épreuve.

- ✓ **Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription :**

Le candidat devra envoyer **par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), 2 exemplaires de son projet d'accueil,

au plus tard le mercredi 29 avril 2020 au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques). L'adresse sera précisée sur la convocation à l'examen envoyée mi – avril.

Le candidat devra se présenter avec un exemplaire du Projet d'accueil le jour de l'épreuve.

**En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le recteur,
le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.**

5 - DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVES

Épreuves professionnelles

[\(Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019\)](#)

Épreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention : « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant(e) de vie aux familles	BEPA Services aux personnes (BEPA SAP)	CAP Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER)	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (BEP ASSP)	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Éducation nationale et jeunesse	Éducation nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

Épreuves générales

[\(Arrêté du 23 juin 2014\)](#)

Si le candidat est titulaire d'un diplôme indiqué ci-dessous, il peut être dispensé des épreuves générales (Français/Histoire-Géographie/Enseignement civique et moral, Mathématiques/Sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive)

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC, BP, BTS, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP...
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent, lors de l'inscription à l'examen, demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Cas particulier des diplômes étrangers :

*La certification doit être délivrée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée en **langue française**. Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-sciences physiques et chimiques et de l'unité d'éducation physique et sportive.*

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Annexe 1 (document à dupliquer si nécessaire)

Candidats CNED réglementé et candidats de la formation continue hors Greta

RÉGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : N° candidat :

Nom usuel : Prénom :

Attestation des périodes de formation en milieu professionnel à compléter

Exigences : Total de 14 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine) dont :

- 3 semaines (96 h) au moins dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
- **ET** 3 semaines (96 h) au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA* (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA *moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

**Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à fournir au verso*

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTROLE DE CONFORMITE	OUI	NON
14 semaines		
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1		
Minimum de 3 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

Conserver un double de cette attestation.

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Justificatifs à joindre à l'annexe 1

Nom de naissance : N° candidat :

Nom usuel : Prénom :

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (ci-jointe en page 3 à renseigner) - une attestation par structure obligatoirement

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
 Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)
+
 Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance
+
 Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

(Document à joindre à l'annexe 1) (document à dupliquer si nécessaire)

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par : Nom Prénom :

Fonction :

Atteste que le (la) candidat (e) désigné(e) ci-dessous :

Nom de naissance :

N° candidat :

Nom usuel :

Prénom :

Inscrit(e) au CAP AEPE

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme

du..... au

Soit une durée effective totale de : semaines

soit : heures

a réalisé les activités suivantes :

-
-
-
-

..... auprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans de moins de 6 ans

Fait à, le

Signature et **cachet** de la structure ou de l'organisme d'accueil

NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir annexe)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Annexe 1 bis (document à dupliquer si nécessaire)

Candidat individuel sans expérience professionnelle

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Attestation des périodes de formation en milieu professionnel. A compléter

Exigences : Total de 14 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine) dont

7 semaines (224h) dans les structures permettant de présenter l'EP1

ET 7 semaines (224 h) au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2.

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA* (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA *moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

*Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à fournir au verso

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
14 semaines		
7 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1		
7 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

Conserver un double de cette attestation.

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Justificatifs à joindre à l'annexe 1 bis

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (ci-jointe en page 3 à renseigner) - une attestation par structure obligatoirement

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
 Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)
 Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

+

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

(Document à joindre à l'annexe 1 bis) (document à dupliquer si nécessaire)

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par : Nom Prénom :

Fonction :

Atteste que le (la) candidat (e) désigné(e) ci-dessous :

Nom de naissance :

N° candidat :

Nom usuel :

Prénom :

Inscrit(e) au CAP AEPE

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme

du au

Soit une durée effective totale de : semaines

soit : heures

a réalisé les activités suivantes :

-
-
-
-

au près d'un public d'enfants de moins de 3 ans de moins de 6 ans

Fait à, le

Signature et **cachet** de la structure ou de l'organisme d'accueil

NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir annexe)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Annexe 2 (document à dupliquer si nécessaire)

Candidat ayant une expérience professionnelle :

- d'assistant(e) maternel(le) agréé(e) (AMA)**
 de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans salarié d'un service d'aide à la personne agréé (SAP)

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : N° candidat :

Nom usuel : Prénom :

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance. A compléter

Tableau 1 : Expérience professionnelle d'au moins 11 semaines pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'employeur	Périodes	Total
	du :/...../..... au :...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

Attestations des périodes de formation en milieu professionnel. A compléter.

Tableau 2 : PFMP de 3 semaines minimum en EAJE ou en ACM ou en école maternelle, pour présenter l'EP2

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :...../...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :...../...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines minimum – pour EP1		
Minimum 3 semaines en EAJE ou en ACM ou en école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré
Conserver un double de cette attestation et des justificatifs.

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



RÉGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Justificatifs à joindre à l'annexe 2

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

Attestations de PFMP (ci-jointe à renseigner) une attestation par structure obligatoirement

Pour l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Copie de l'agrément délivré par le Conseil départemental

Contrats d'accueil d'enfants précisant la période (au moins 5 ans) et le nombre d'heures

Bulletins de salaire justifiant de 352 h minimum

Pour les gardes à domicile employées par un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

Contrat de travail de l'organisme employeur

Contrat d'accueil d'enfants de moins de 3 ans précisant la période et le nombre d'heures

Bulletins de salaire justifiant de 352 h minimum

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



RÉGION ACADEMIQUE,
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

(Document à joindre à l'annexe 2) (document à dupliquer si nécessaire)

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par : Nom Prénom :

Fonction :

Atteste que le (la) candidat (e) désigné(e) ci-dessous :

Nom de naissance :

N° candidat :

Nom usuel :

Prénom :

Inscrit(e) au CAP AEPE

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme

du..... au

Soit une durée effective totale de : semaines

soit : heures

a réalisé les activités suivantes :

-
-
-
-
-
-

auprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans de moins de 6 ans

Fait à, le

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Annexe 3 (document à dupliquer si nécessaire)

Candidat ayant une expérience professionnelle en EAJE

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance (enfants de moins de 6 ans)

Exigence : Total de 12 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine) soit 384 h

Tableau 1 : Expérience professionnelle permettant de présenter l'EP1 et l'EP2

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants ...

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

- Contrat de travail
- Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines – pour EP1 et EP2		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré
Conserver un double de cette attestation et des justificatifs

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Annexe 4 (document à dupliquer si nécessaire)

Candidat ayant une expérience professionnelle en école maternelle ou en ACM

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance. A compléter

Tableau 1 : Expérience professionnelle d'au moins 11 semaines pour présenter l'EP2

Nom et adresse de l'établissement	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

Attestations des périodes de formation en milieu professionnel. A compléter.

Tableau 2 : PFMP de 3 semaines minimum pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA* (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAD*	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA *moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAD*	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines – pour EP2		
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans - pour EP1		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré

Conserver un double de cette attestation et des justificatifs

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Justificatifs à joindre à l'annexe 4

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure – obligatoirement)
- Contrat de travail de l'organisme employeur précisant les missions
- Bulletins de salaire justifiant de 352h minimum

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
+
 Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

+

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

(Document à joindre à l'annexe 4) (document à dupliquer si nécessaire)

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par : Nom Prénom :

Fonction :

Atteste que le (la) candidat (e) désigné(e) ci-dessous :

Nom de naissance : N° candidat :

Nom usuel : Prénom :

Inscrit(e) au CAP AEPE

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme
du..... au

Soit une durée effective totale de : semaines

soit : heures

a réalisé les activités suivantes :

-
-
-
-

..... auprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans de moins de 6 ans

Fait à, le

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil

NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir annexe)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Annexe 5 (document à dupliquer si nécessaire)

Candidat ayant une expérience professionnelle dans les deux secteurs (accueil collectif et accueil individuel)

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Nom de naissance : N° candidat :

Nom usuel : Prénom :

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance. A compléter

Tableau 1 : Expérience professionnelle d'au moins 12 semaines pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Total
	<input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :...../...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> AMA *moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :...../...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :...../...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :

Tableau 2 : Expérience professionnelle d'au moins 12 semaines pour présenter l'EP2

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Total
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :...../...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :...../...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :...../...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP2		
Justificatifs d'agrément d'assistant(e) maternel(le) ou service de garde à domicile		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré

Conserver un double de cette attestation et des justificatifs

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



Justificatifs à joindre à l'annexe 5

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

- Copie de l'agrément délivré par le Conseil départemental
- Contrats d'accueil d'enfants accueil d'enfant(s) précisant la période (depuis au moins cinq ans) et nombre d'heures
- Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

Pour les gardes à domicile employé(e)s par un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans
- Contrat de travail de l'organisme employeur
- Contrat d'accueil d'enfant(s) de **moins de 3 ans** précisant la période et le nombre d'heures
- Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Annexe 6 (document à dupliquer si nécessaire)

- Candidat sous contrat d'apprentissage (établissement non habilité au CCF)**
- Candidat sous contrat de professionnalisation**

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Récapitulatif à renseigner

Le candidat ayant signé des contrats d'apprentissage successifs renseigne une ligne par contrat.

Nom et adresse de l'employeur	Type de structure	Période	Nom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... 	
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... 	

Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, le candidat effectue un complément de formation de 4 semaines minimum dans une autre entreprise (Article R-6223-10 du Code du travail)

Attestations de complément de formation - A compléter par les responsables des structures.

Selon la situation : 3 semaines au moins pour présenter l'EP1 ou 3 semaines au moins pour présenter l'EP2.

Pour présenter l'EP1

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :	

Pour présenter l'EP2

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :	

Signature du responsable de la formation et cachet de l'établissement de formation :

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Copie du ou des contrat(s) d'apprentissage		
Attestation de formation en milieu professionnel de 3 semaines minimum si l'entreprise qui emploie l'apprenti n'offre pas tous les aspects de la formation		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré

Conserver un double de cette attestation et des justificatifs

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



RÉGION ACADEMIQUE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

DE LA RECHERCHE

ET DE L'INNOVATION

Justificatifs à joindre à l'annexe 6

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

- Certificat de travail précisant le statut (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ...)
- Attestation de l'organisme employeur précisant les missions (obligatoire)
- Attestations de PFMP (ci- jointe) dans le cas d'un complément de formation

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

(Document à joindre à l'annexe 6) (document à dupliquer si nécessaire)

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par : Nom Prénom :

Fonction :

Atteste que le (la) candidat (e) désigné(e) ci-dessous :

Nom de naissance :

N° candidat :

Nom usuel :

Prénom :

Inscrit(e) au CAP AEPE

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme

du..... au

Soit une durée effective totale de : semaines

soit : heures

a réalisé les activités suivantes :

-
-
-
-
-
-

àuprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans de moins de 6 ans

Fait à, le

Signature et **cachet** de la structure ou de l'organisme d'accueil

NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir annexe)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Annexe 7 (document à dupliquer si nécessaire)

Candidats dispensés de l'épreuve EP1 ou EP2

A retourner, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le 29 avril 2020 par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen (à l'attention du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Attestation des périodes de formation en milieu professionnel à compléter

Exigences :

- 3 semaines (96 h) au moins dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
- 3 semaines (96 h) au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).

Candidat dispensé de l'épreuve EP2

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA* (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA *moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

**Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à fournir au verso*

Candidat dispensé de l'épreuve EP1

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
14 semaines		
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1		
Minimum de 3 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

Conserver un double de cette attestation.

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance



Justificatifs à joindre à l'annexe 7

Nom de naissance : **N° candidat :**

Nom usuel : **Prénom :**

Cocher les cases correspondantes aux documents joints

Pour tous les candidats :

Attestations de PFMP (ci-jointe en page 3 à renseigner) - une attestation par structure obligatoirement

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;

Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

+

Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

+

Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

(**Document à joindre à l'annexe 7**) (document à dupliquer si nécessaire)

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par : Nom Prénom :

Fonction :

Atteste que le (la) candidat (e) désigné(e) ci-dessous :

Nom de naissance :

N° candidat :

Nom usuel :

Prénom :

Inscrit(e) au CAP AEPE

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme

du au

Soit une durée effective totale de : semaines

soit : heures

a réalisé les activités suivantes :

-
-
-
-

àuprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans de moins de 6 ans

Fait à, le

Signature et **cachet** de la structure ou de l'organisme d'accueil

NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir annexe)

FICHE 1**CAP AEPE SESSION 2020****Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant***Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien*

Nom :	Prénom :	N° candidat : _____
.....	Centre d'épreuve : Lycée
		Jour et heure de convocation :

FICHE 2**CAP AEPE SESSION 2020****Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant***Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages*

Nom :

.....

Prénom :

.....

N° candidat :

Centre d'épreuve : Lycée

Jour et heure de convocation :